

**Paris, le 22 juillet 2015**

**Monsieur Michel SAPIN  
Ministre  
Ministère des Finances et des Comptes  
publics  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12**

Monsieur le Ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur la fermeture des centres des finances publiques qui ont fortement augmenté depuis 2012 et se sont particulièrement accélérées depuis 2015. Elles touchent de nombreuses petites villes qui ont déjà dû faire face à des fermetures de services publics dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Ces décisions sont prises bien souvent sans concertation avec les élus et sans même que les incidences économiques et sociales soient parfaitement mesurées à l'échelle de ces territoires, qui cumulent déjà, pour nombre d'entre eux, des difficultés.

Alors que l'investissement public local subit les conséquences de la baisse de dotations, avec les répercussions que nous connaissons sur les petites et moyennes entreprises, l'APVF s'inquiète des conséquences inévitablement négatives que ces fermetures auront pour l'attractivité et le dynamisme de ces territoires. Cela concerne particulièrement nos petites villes bourgs-centres en milieu rural qui doivent répondre à de nombreux enjeux de centralité et d'animation du territoire.

De surcroît, dans un contexte de contrainte budgétaire forte, les petites collectivités ont plus que jamais besoin de relations de proximité et de confiance avec leurs centres des finances publiques afin de les aider à établir leurs budgets et leurs projets pluriannuels d'investissement. Sans la proximité du comptable et faute de moyens suffisants en interne, ces collectivités pourraient être contraintes d'avoir recours à des cabinets de consultants. Ce rôle de conseil est d'ailleurs l'une des justifications aux frais de gestion ponctionnés sur les impôts locaux. En l'absence d'une expertise apportée par les services de l'Etat, ces frais de gestion perdent, en partie, de leur justification.

C'est pourquoi il me semble opportun que ces territoires touchés par les fermetures de services bénéficient de mesures de compensation et d'accompagnement. Nous souhaitons que l'Etat veille, dans sa réorganisation, à ne pas négliger le soutien en matière d'expertise de proximité dont les communes ont une impérieuse nécessité.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette lettre, je vous prie de croire, Monsieur la Ministre, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a small upward tick, followed by a vertical line that curves at the top.

**Olivier DUSSOPT**  
**Député de l'Ardèche**  
**Maire d'Annonay**